



Guéret, le 12 janvier 2018

Communiqué de presse

Sécurité routière : prises à contresens sur la RN 145

Alors que quatre victimes ont été enregistrées en 2017 dans le département, à la suite d'un contre sens ou d'un demi-tour sur la RN 145. **6** contre sens sur cette même voie ont été signalés en **2017** et **3** depuis le début de l'année **2018** alors qu'il en a été recensé **20** sur la période **2014/2017**.

Sur les recensements des 3 dernières années des réseaux routiers nationaux, 2/3 des contre sens sont effectués par demi-tour et seulement 1/3 par prise à contre sens d'échangeurs.

Pour le département de la Creuse, **9 échangeurs (13 bretelles)** sont identifiés et aménagés sur le tronçon creusois de la RN145. Chaque extrémité de bretelle de sortie comporte deux panneaux « sens interdits » avec rappel de cette séquence quelques dizaines de mètres en aval.

Dans la majorité des cas, les prises à contresens d'une voie de circulation sont principalement le fait de conducteurs alcoolisés et/ou sous l'emprise de stupéfiants ou de médicaments.

Parmi les facteurs aggravants figurent également l'utilisation du GPS ou la conduite de nuit à l'origine de demi-tour ou contre sens souvent exécutés par des personnes âgées, par exemple suite à une sortie manquée.

Par ailleurs, il faut déplorer de nouvelles pratiques, en provenance de l'étranger, qui consistent à opérer des demi-tours pour se mettre sciemment en danger.

Ces phénomènes se constatent sur l'ensemble du réseau routier national et il est important de distinguer les contre sens signalés et ceux avérés. En effet, **1 sur 4** des signalés sont réellement avérés.

Un programme de travaux est engagé afin d'améliorer la sécurité aux abords des échangeurs.

Face à ces constats, le Préfet de la Creuse a en outre décidé un suivi particulier pour chaque contresens dès lors qu'il est porté à la connaissance de ses services. Après chaque évènement avéré, un travail est, d'ores et déjà, engagé en concertation avec les forces de l'ordre locales et le gestionnaire de voirie pour déterminer les causes de ces situations et les moyens d'endiguer ce phénomène.

Contact Presse : Maryse ROBERT - Tél : 05.55.51.58.95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 - www.creuse.gouv.fr



Préfet de la Creuse



Préfet de la Creuse

